

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture et de ~~l'Environnement~~
la Communication

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques
et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions
de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du
11 décembre 1978;

A R R Ê T É :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés
parmi les Monuments Historiques :

B O U C H E S - D U - R H Ô N E

CEYRESTE - église

- La Transfiguration, copie d'après Raphaël, toile et soncadre,
bois sculpté et doré, XVIIIe S.

MAILLANE - église

- Ex-voto à Notre-Dame de Grâce, guérison de Joseph Lillamand,
toile, 1854
- Ex-voto à Notre-Dame de Grâce de Marthe Riqueau, toile, 1854
- Ex-voto à Notre-Dame de Grâce de F. Gay, panneau peint, 1815

MARSEILLE - cathédrale

- L'Ensevelissement du Christ par les Anges, toile et son cadre,
bois sculpté, XVIIIe S.
- L'Ascension, panneau peint et son cadre, fin XVIIe début XVIIIe S.
- Le Mariage mystique de Sainte Catherine, toile et son cadre,
bois sculpté, XVIIIe S.
- La Nativité, toile et son cadre, XVIIe S.
- Table, bois sculpté et doré, dessus marbre, 2ème Empire
- Siège épiscopal, bois sculpté et doré, 2ème Empire

MARSEILLE - église Saint-Cannat

- Grille de la tribune de l'orgue, fer forgé, peint et doré, XVIIIe S.
- Notre-Dame de la paix, toile par Pierre Bernard et son cadre, 1740
- La Vision de Saint Benoît, toile et son cadre, XVIIIe S.
- Boiseries sculptées, peintes et dorées de la chapelle des Notaires, 1818
- La Purification de la Vierge, toile par Michel Serre, début XVIIIe S.
- Le Purgatoire, toile par Michel Serre, son cadre, début XVIIIe S.
- Grille fermant la chapelle des fonts baptismaux, fer forgé, XVIIIe S.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet des Bouches-du-Rhône, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 22 FEV. 1979

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine

Signé : C. PATTYN